

Un nouvel établissement : FranceAgriMer

En 2009, FranceAgriMer regroupera cinq offices – l'Onigc (grandes cultures), l'Office de l'élevage (lait et viandes), Viniflor (fruits et légumes, vins et horticulture), l'Onippam (plantes à parfum, aromatiques et médicinales), l'Ofimer (produits de la mer et de l'aquaculture) – ainsi que le Service des nouvelles des marchés, précédemment rattaché au ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

La réforme

Dans le contexte actuel de refonte des politiques publiques nationales et européennes, l'État poursuit son engagement de modernisation en réformant ses administrations et ses établissements publics.

Les objectifs de cette fusion des offices :

- adapter l'organisation des secteurs de l'agriculture et de la pêche aux évolutions prévisibles de la réglementation communautaire ;
- structurer la concertation avec les organisations professionnelles et interprofessionnelles ; mutualiser les compétences et les savoir-faire au sein du nouvel établissement.

Les missions

Face aux défis alimentaires, économiques, environnementaux et énergétiques qui s'annoncent, FranceAgriMer aura pour mission de :

- mettre en œuvre une plus grande cohérence dans l'orientation et le soutien aux filières ;
- devenir pour les professionnels, un lieu de concertation et d'arbitrage ;
- renforcer le suivi économique des filières ;
- améliorer la réactivité dans la gestion des crises.

FranceAgriMer dans les régions

Sur le terrain, les services de FranceAgriMer seront regroupés avec les directions régionales de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt (DRAAF) et assureront les missions de suivi et de contrôle qui dépendent de FranceAgriMer.

Au SIA 2009, FranceAgriMer est présent dans les halls 1 (stand «Terre d'élevage : la passion des métiers»), 2.2 (stand «Le goût de la nature»), 2.3 (stand «Saveurs des mers et des rivières»).

Composition du Conseil d'administration de FranceAgriMer

- des représentants de l'État et d'établissements publics ;
- les présidents des onze conseils spécialisés des filières ;
- des représentants des organisations agricoles et de la pêche ;
- des représentants du commerce de gros et du secteur aval ;
- des élus.